

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884)

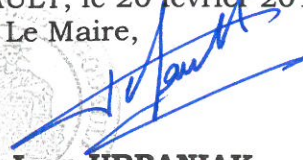
Le Conseil Municipal se réunira le **lundi 27 février 2017 à 19 heures** au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire,
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2016,
- Sujets soumis au vote des membres du Conseil :
 - Avis sur le projet de schéma de mutualisation entre l'EPCI et ses Communes membres.
 - Avis sur le transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.
 - Sollicitation du fonds de concours dit « piscine » de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.
 - Demande de subvention pour des travaux d'aménagement d'une classe de l'école Curie.
 - Redevance scolaire.
 - Forfait communal versé à l'organisme de gestion de l'école privée.
 - Réitération d'une garantie d'emprunt pour des logements individuels de type PLUS au profit de LTO Habitat, devenu SIA Habitat.
 - Réitération d'une garantie d'emprunt pour des logements individuels de type PLS au profit de LTO Habitat, devenu SIA Habitat.
 - Débat d'orientation budgétaire.
 - Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour certains cadres d'emploi.
 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint du patrimoine.
 - Actualisation du tableau des effectifs.
 - Séjours de vacances jeunes d'été 2017.
 - Adhésion à Droit de Cité.

NOYELLES-GODAUT, le 20 février 2017

Le Maire,


Jean URBANIAK